

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 475X-CX-2278

concernant l'autorisation de signature de la convention d'aide financière entre le ministère de l'Enseignement supérieur et l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent soixante-quinzième réunion (extraordinaire) tenue par consultation électronique entre le mercredi 21 février 2024 à 16 h et le vendredi 23 février 2024 à 12 h.

ATTENDU le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ);

ATTENDU la résolution 469-CX-2258 adoptée à la réunion du comité exécutif du 17 juillet 2023 concernant l'autorisation d'entreprendre les démarches afin de déposer des projets dans le cadre du programme de financement d'habitation abordable (PHAQ) et du ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

ATTENDU qu'une demande d'aide financière a été déposée formellement auprès du MES;

ATTENDU que le MES accorde à l'UQO une aide financière maximale de 6 400 000 \$ pour contribuer au financement du projet « Résidences étudiantes - campus de Gatineau »;

ATTENDU que cette aide financière s'inscrit dans le cadre de l'annexe E-020 « Enveloppe pour le logement étudiant - Bonification de l'offre de service » du Plan quinquennal des investissements universitaires 2023-2028;

ATTENDU la recommandation de la rectrice et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par monsieur Patrick Duguay,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER madame Manon Moreau, directrice du Service des terrains et bâtiments, à signer la convention d'aide financière et à fournir tous les documents et les renseignements relatifs au projet au ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale